



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

97. Habitation. Maison. Séjour. Domicile. Demeure.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

grand ou petit : mais on dit encore, mon *logement*, votre *logement*, le *logement* du Concierge ; j'ai un beau *logement*, ou un *logement* commode.

Le Maréchal des *logis* est un Officier qui met la craie pour marquer les *logis* qui seront occupés par ceux de la suite de la Cour, & on le nomme ainsi, parce qu'il n'est chargé d'aucune destination personnelle dans cette opération.

Mais l'Officier municipal qui assigne aux troupes, par des billets, les lieux de retraite où chacun doit se rendre, distribue en effet les *logements*, parce que chacun de ces billets détermine une destination personnelle. (B.)

97. HABITATION. MAISON. SÉJOUR. DOMICILE. DEMEURE.

* Une *habitation* est un lieu qu'on habite quand on veut. On a une *maison* dans un endroit qu'on n'habite pas ; un *séjour* dans un endroit qu'on n'habite que par intervalle ; un *domicile* dans un endroit qu'on fixe aux autres comme le lieu de sa résidence ; une *demeure*, par-tout où l'on se propose d'être longtemps.

Après le *séjour* assez court & assez troublé que nous faisons sur la terre, un tombeau est notre dernière *demeure* (*Encycl VIII, 17*).

* Le mot de *maison* désigne le bâtiment destiné à garantir des injures de l'air, des entreprises des méchants, & des attaques des bêtes féroces : une *maison* est grande ou petite, élevée ou basse, vieille ou neuve, faite de pierres ou de briques, couvertes de tuiles ou de chaume, &c.

Le mot d'*habitation* caractérise l'usage que l'on fait d'une *maison*, relativement à toutes ses dépendances, tant intérieures qu'extérieures; une *habitation* est commode ou incommode, saine ou mal saine, riante ou triste, &c.

Les mots de *séjour* & de *demeure* sont relatifs au plus ou moins de temps que l'on habite dans un lieu; le *séjour* est une *habitation* passagère; la *demeure*, une *habitation* plus durable; l'un & l'autre ne peut être que plus ou moins long: si l'on emploie ces mots avec d'autres épithètes, c'est qu'ils sont mis pour *maison* ou pour *habitation*, n'y ayant alors aucun besoin d'insister sur les idées accessoire, qui différencient ces synonymes.

Le terme de *domicile* ajoute à l'idée d'*habitation*, celle d'un rapport à la société civile & au gouvernement; & delà vient que ce terme n'est guère usité que dans le style de pratique (a). (B.)

(a) Voyez tome I, art. 184.

98. CHAPELLE. CHAPellenIE.

Ces deux termes de Jurisprudence canonique sont synonymes dans deux sens différents.

Dans le premier sens, ils expriment l'un & l'autre un édifice sacré avec autel où l'on dit la Messe. Mais la *chapelle* est une Eglise particulière, qui n'est ni cathédrale, ni collégiale, ni paroisse, ni abbaye, ni prieuré, ni conventuelle; édifice isolé, entièrement détaché & séparé de toute autre Eglise: telle est, à Paris rue Saint-Jacques, la *chapelle* de Saint-Yves. La *chapellenie* est une partie d'une grande Eglise, ayant son autel propre où l'on dit la Messe: